

## Arrêté du Maire

N° 2026-496/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise Déménagements SOLLINGER - 15 rue des Graveurs - 25460 ETUPES, en date du mercredi 22 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement - 25 rue Georges Clémenceau, tout en assurant la sécurité des usagers.

---

**Objet : Stationnement – 25 rue Georges Clémenceau – Déménagements SOLLINGER**

---

Arrêtons,

### Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise Déménagements SOLLINGER, sera interdit rue Georges Clémenceau sur 2 emplacements de stationnement longitudinal situés en face de la propriété sise au n°25, le **jeudi 30 avril 2026, de 09h00 à 11h30 et selon l'avancement du déménagement.**

### Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise Déménagements SOLLINGER – 15 rue des Graveurs – 25460 ETUPES chargée de l'exécution des travaux.

### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le samedi 25 Avril 2026

Le Maire



Affiché le : 27/04/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

*Marie-Noëlle Biguinet*

**Marie-Noëlle BIGUINET**